

# LA FORMATION DE L'INITIATEUR

---

Stage Initial Initiateur  
Mars 2022  
Rémy HELLER MF2-IR



# Place des initiateurs



- 1<sup>er</sup> diplôme fédéral d'enseignant :
  - Passage de **plongeur** ... à **enseignant** de la plongée
- E1, si N2 ou N3 :
  - Enseignement jusqu'à 6m (baptêmes, prépa N1...)
- E2, si N4 (GP) :
  - Enseignement jusqu'à 20m (en plus, N2)
- Initiateurs sont les encadrants les plus nombreux
  - Assurent la plupart des formations N1 et N2

# Initiateur - MFT

Le diplôme d'initiateur de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant Niveau 1 (*E1*) définie dans le Code du Sport relatif aux établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1.

- Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :
  - « Connaître le cadre réglementaire de l'activité ».
  - « Concevoir, réaliser et évaluer un acte d'enseignement ».
  - « Organiser et sécuriser l'activité ».
  - « Organiser un cursus de formation Niveau 1 ».

# Prérogatives de l'initiateur E1



# Prérogatives de l'initiateur E1



Définies dans le Code du Sport précisés dans le MFT :

- Directeur de plongée (DP) en piscine < 6m
- Enseignement du débutant au N2 de 0 à 6 m (milieu artificiel ou nat)
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Participation aux jurys du N1
- En milieu artificiel : validation des compétences du N1
- Allègements du MF1 (conception péda + péda pratique avec scaphandre et sans scaphandre en surface)

**Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement, c'est le TSI présent sous l'eau qui est responsable de l'action pédagogique lors d'une séance avec des vrais élèves.**

# Prérogatives de l'initiateur E2



# Prérogatives de l'initiateur E2



## (Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4)

En plus des prérogatives précédentes (E1) et sauf avis contraire du Président du Club

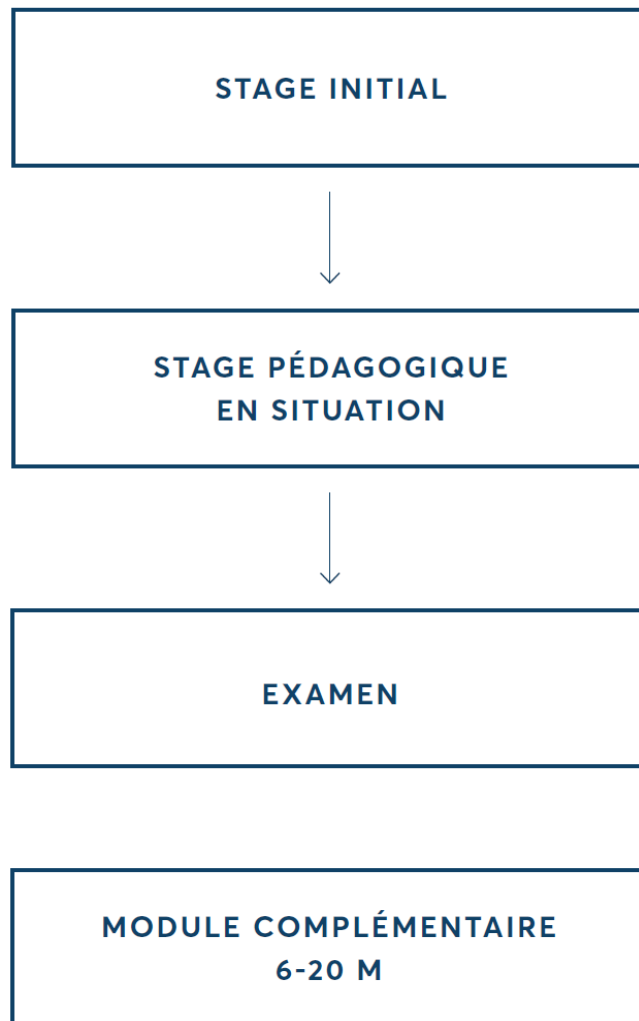
- Enseignement jusqu'au N4 de 0 à 20m
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Valident compétences N1 et N2
  - Délivrance N1 : président de club avec ou sans E3
  - Délivrance N2 : président de club avec E3
- Valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel

## INITIATEUR

## ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION



# La formation de l'initiateur





# La formation de l'initiateur



- Stage initial
  - 2 jours (ou 4 ½ journées)
  - Direction et validation par un E4 (MF2 ou BEES2 ou DEJEPS)
- Stage en situation
  - Encadré par un **E4** (MF2 ou BEES2/DEJEPS) ou un **TSI**
  - E4 ou TSI sont responsable de la sécurité de la séance
  - Obligatoirement dans l'eau avec le stagiaire si "**vrais élèves**"
- Examen
  - **3 ans** au maximum après stage initial
  - 4 épreuves

## STAGE INITIAL



## ACTE D'ENSEIGNEMENT



CONCEVOIR

RÉALISER

ÉVALUER

## ORGANISATION

ORGANISER ET  
SÉCURISER L'ACTIVITÉORGANISER UN CURSUS  
DE FORMATION

# Stage en situation



- **16 séances** avec TSI ou E4 (ou 6 j ou 3 x 2 j)  
Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF)

## Nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC

- UC1 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC2 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC3 : 16 UF, incluant la transmission des connaissances N1 et N2, dont :
  - 8 UF sans scaphandre
  - 8 UF avec scaphandre
- UC5 : 10 UF (+/- associées à UC3)
- UC6 : 6 UF (+/- associées à UC3), intervention à 5 m PMT et scaphandre
- UC10 : (optionnelle) 4 séances à 20 m et 1 j. pédagogique

# Finalisation stage



- RIFA Plongée
- Livret de formation complété
- Pour les N2 :  
12 plongées en autonomie, attestées par DP
- Avis favorable, du TSI ou E4, pour présenter l'examen

# Conditions de candidature à l'Examen



# Conditions de candidature à l'Examen



- Licencié FFESSM
- Age  $\geq$  18 ans dès l'entrée en formation
- Etre francophone
- Certificat médical  $\leq$  1 an
- Niveau 2 ou équivalent
- RIFA plongée : carte
- Présentation par Président du club
- Si N2 : avoir effectué **12 plongées en autonomie** depuis le N2 (pas si N3, GP ou DP)
- Avoir validé le stage initial et le stage en situation

Si échoue à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session

# L'Examen



En milieu naturel ou en piscine

## Epreuves

- Mannequin : coef. 1
- Réglementation : coef 2
- Pédagogie : coef 4
  - Péda pratique : coef 2
  - Péda organisationnelle : coef 2

Possibilité d'avoir le MFT pendant les épreuves de péda  
**Mais pas les notes personnelles !**

# Mannequin



- Epreuve proche du GP (2-6m de prof)
- Temps noté sur **12** (>8' → éliminé)
- Tenue mannequin sur **8**
  - Attention à la prise
- Elimination si note < 10/20



# Réglementation



- Réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club
- Réponses courtes et QCM sur questionnaire (Codep68)

# Pédagogie pratique



30' préparation + 30' avec jury

- Sujets :
  - Leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2
- Déroulement :
  - Briefing au jury
  - Leçon à l'élève en surface
  - Passage dans l'eau  
→ dans tous les cas !
  - Débriefing
  - Questions du jury

# Pédagogie organisationnelle



30' préparation + 30' avec jury

- Sujets :
  - Organisation des séances
  - Gestion du bassin
  - Feuille de palanquée
- Déroulement :
  - Présentation 10'
  - 10 à 20' de questions

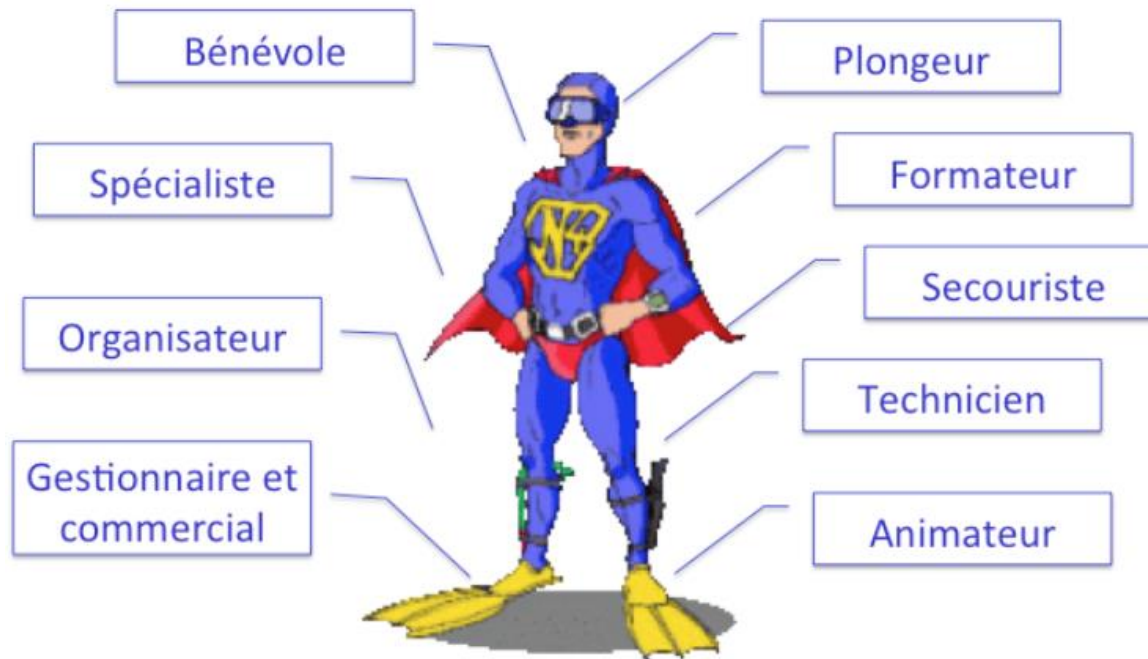
# L'Examen



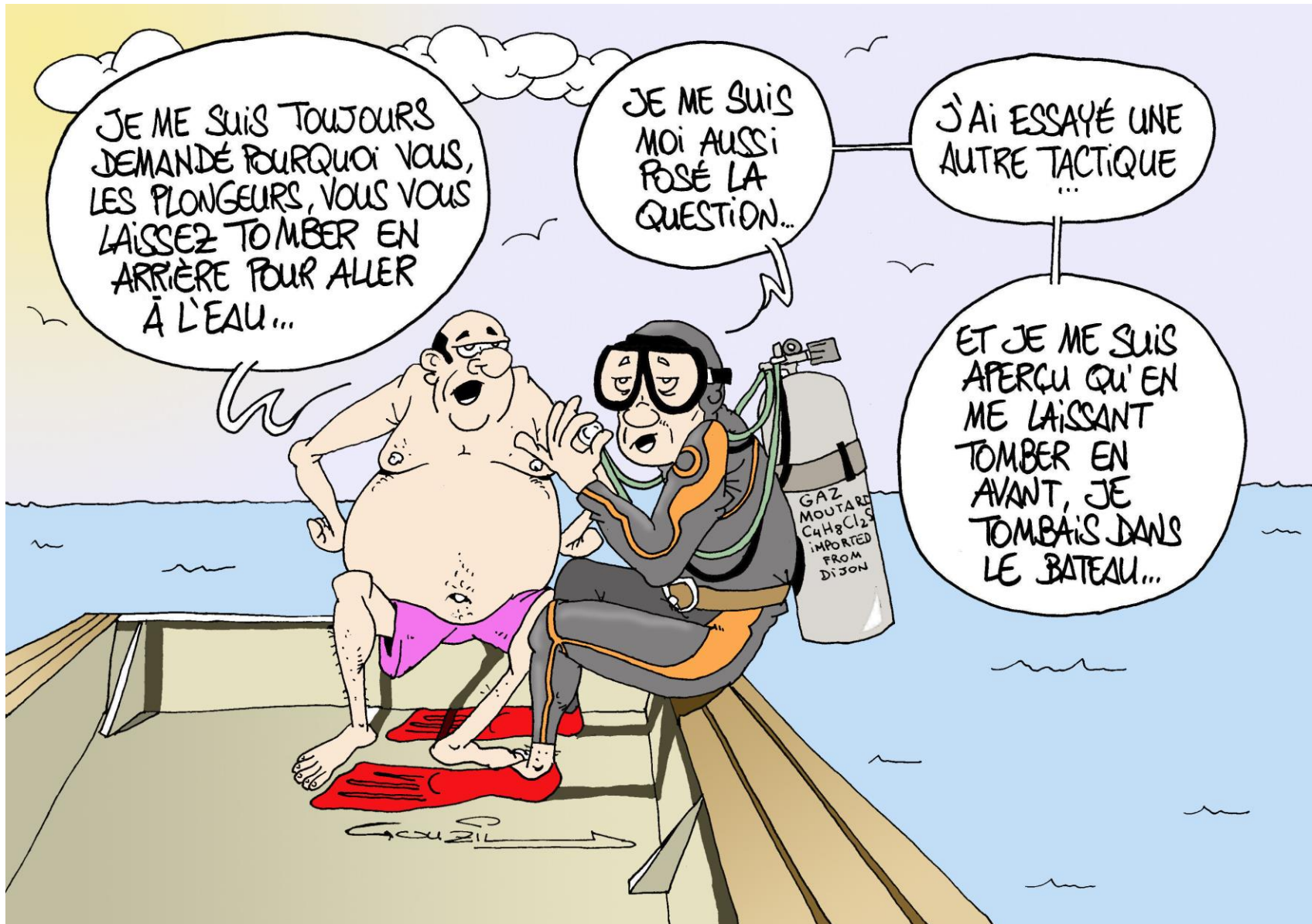
## Conditions de réussite

- Après application des coef :  
au moins 70/140 points
- Sont éliminatoires :
  - Toute note  $< 05/20$
  - Mannequin : si  $< 10/20$  ou abandon
  - Note  $< 10/20$  sur la moyenne des 2 épreuves pédagogiques

# L'INITIATEUR



**Accueille, conseille et répond aux demandes des plongeurs et du public  
C'est un modèle, dans sa technique et son comportement**



# Initiateur



# Bon courage à tous !